Image not found or type unknown

Dois-je payer les impôts fonciers ?

Par **bebecadum**, le **12/09/2011** à **15:12**

Mon oncle est décédé il y a deux ans, sans autre héritier que quelques neveux et nièces.
Je viens de recevoir du fisc une demande de paiement de taxe foncière pour un terrain qui lui appartenait.
J'ignorais, tout comme les autres membres de la famille, qu'il avait ce bien. A ma connaissance, il est décédé dans un grand dénuement. Aucun notaire ne s'est chargé de la succession. Aucun héritier n'a jamais été contacté par quelque administration que ce soit.
J'ignore également comment le fisc a eu connaissance de mes coordonnées.
Après vérification, il apparaît que le terrain est sans valeur et ni moi ni les autres héritiers ne souhaitons accepter cette succession surprise.
Suis-je tout de même tenue de payer la taxe foncière, sachant que personne ne m'a jamais informée de ce terrain, ce qui m'aurait donné la possibilité de refuser l'héritage ?
Merci d'avance pour vos conseils.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés